Bulletin provincial

Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

—

OBJET : ***Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel spécifique de niveau A1 (Psychologue) pour la Direction générale de l'Action sociale (M-F-X)***

Recrutement

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

Etre en possession d'un titre de l'enseignement supérieur universitaire (licence ou master) en lien avec la fonction.

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.
Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

2. Profil de fonction :

Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)

La Province de Hainaut met en œuvre une politique ambitieuse d'action sociale en tant que pouvoir public proche des citoyens. Afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, elle organise 7 instituts médico-pédagogiques (IMP) sur son territoire. Ces institutions peuvent proposer – selon les cas : un enseignement spécialisé adapté fondamental ou secondaire, un accueil de jour, un hébergement, un service d'accompagnement et/ou un service de répit. Elles proposent un accompagnement éducatif, pédagogique, mais aussi médical ou paramédical adapté, en fonction des déficiences que peuvent connaître leurs usagers. Les services qui les composent sont agréés par l'AVIQ et les écoles sont subventionnées par Wallonie Bruxelles-Enseignement.

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, …) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

✓ Participer à l'analyse des demandes adressées au service et au processus d'admission, en apportant le regard spécifique de la fonction psychologique.
✓ Réaliser une anamnèse psychosociale et contribuer à l'identification des besoins, ressources, difficultés et facteurs de vulnérabilité de la personne dans ses différents milieux de vie.
✓ Mettre en œuvre une démarche d'évaluation psychologique ou clinique reposant sur l'entretien, l'observation et, lorsque cela est pertinent, sur des outils d'évaluation adaptés et validés.
✓ Analyser les situations avec un regard psychologique et psychosocial et mettre en évidence les éléments de contexte utiles à leur compréhension et à l'adaptation de l'accompagnement.
✓ Réaliser une évaluation des besoins en vue de l'élaboration du projet individuel et apporter à l'équipe une lecture psychologique de la situation de la personne.
✓ Mener des entretiens individuels, familiaux, de couple et/ou des interventions de groupe, seul ou en co-intervention, dans une posture d'écoute, de soutien, d'évaluation ou de travail thérapeutique adaptée à la situation et aux missions du service.
✓ Organiser et animer, lorsque cela répond aux besoins identifiés, des groupes de parole ou d'échanges à destination des bénéficiaires et/ou de leurs proches.
✓ Soutenir les équipes dans la compréhension des comportements, vécus, besoins psychologiques et dynamiques relationnelles susceptibles d'influencer l'accompagnement.

✓ Respecter le code de déontologie du psychologue, le secret professionnel, les règles de confidentialité et les principes encadrant le partage d'informations.
✓ Faire preuve de réflexivité sur sa pratique, questionner la pertinence de ses interventions et recourir à la supervision et/ou à l'intervision lorsque les missions ou les situations rencontrées le nécessitent.
✓ Actualiser ses connaissances scientifiques, cliniques, institutionnelles et réglementaires par un processus de formation continue et de veille professionnelle.
✓ Contribuer à l'actualisation du projet de service, à l'évaluation de sa mise en œuvre et aux démarches visant l'amélioration de la qualité des services proposés.
✓ Faire preuve d'autonomie, de discernement clinique, d'adaptabilité, d'empathie, de rigueur et de créativité dans l'exercice de la fonction.
✓ Assurer l'encadrement et le suivi de stagiaires.

Contribution du psychologue au projet individuel et au travail en réseau :
✓ Travailler en équipe pluridisciplinaire, partager ses observations et analyses et être une personne-ressource pour l'équipe dans son champ de compétences.
✓ Participer à la co-conception, à la rédaction, au suivi et à l'évaluation du projet individuel en apportant les observations et analyses spécifiques à la fonction psychologique.
✓ Accompagner la personne dans l'expression de ses choix, de ses attentes, de ses priorités et de ses objectifs, dans le respect de ses capacités, de son rythme et de son autodétermination.
✓ Organiser ou participer à des réunions avec les bénéficiaires, les familles et le réseau afin de favoriser la cohérence du projet et des interventions.
✓ Collaborer avec les partenaires internes et externes, le réseau institutionnel, la personne et son entourage, et participer aux concertations nécessaires dans le respect du secret professionnel et des règles de partage de l'information.

Compétences administratives et communication professionnelle :
✓ Rédiger des anamnèses, bilans, conclusions cliniques, rapports, synthèses, notes d'évolution, courriels, comptes rendus de réunions et transmissions d'informations au moyen des outils mis à disposition.
✓ Tenir le dossier individuel de l'usager à jour et assurer la traçabilité des évaluations, entretiens, objectifs, interventions et éléments d'évolution utiles à la continuité de l'accompagnement.
✓ Participer aux réunions de service, réunions cliniques ou thématiques et assurer une communication professionnelle claire avec les partenaires internes et externes.

3. Programme des matières et déroulement des épreuves :

Une ***épreuve écrite et éliminatoire*** portant sur les différentes compétences reprises ci-dessus et en lien avec les matières suivantes :

- CONNAISSANCES GENERALES :

- Connaissance générale de la Province de Hainaut et de ses missions (www.hainaut.be) ainsi que de la Direction générale de l'Action sociale, IMP provinciaux et différents services qui y sont organisés (https://actionsociale.hainaut.be/handicap/coordination-generale-imp/),
- Maîtrise de la langue, y compris l'orthographe et la syntaxe,

- La valorisation des rôles sociaux (https://www.esenca.be/wp-content/uploads/2022/01/Analyse-2012-roles-sociaux.pdf),
- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et recommandations internationales/européennes en matière de handicap (https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities),
- Le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé (CRWASS) : législation relative aux services du secteur du handicap (https://www.aviq.be/fr/crwass : consulter la version consolidée du CRWASS en vigueur au moment de l'épreuve) :
 - Conditions générales d'agrément des services ⇒ TITRE VI – Art. 467 à 469/4
 - Services résidentiels et d'accueil de jour ⇒ TITRE XI – Art. 1192 à 1314/187
 - Dispositifs d'aides en milieu de vie – Services d'accompagnement ⇒ TITRE VII – Chapitre II – Art. 545 à 624.

➢ CONNAISSANCES SPECIFIQUES A LA FONCTION :

- Types de handicaps, troubles et pathologies rencontrés dans les services de la DGAS et conséquences possibles sur le fonctionnement psychologique, relationnel, comportemental et social de la personne.
- Principaux courants de psychologie et repères théoriques utiles à la pratique professionnelle.
- Outils d'intervention et d'évaluation psychologique : entretien, observation, anamnèse, bilan clinique, outils d'évaluation adaptés et principes d'interprétation.
- Code de déontologie du psychologue et cadre professionnel applicable aux psychologues en Belgique (https://www.compsy.be/le-code-de-deontologie).
- Secret professionnel, confidentialité, consentement, limites du partage d'informations et articulation avec le travail pluridisciplinaire et en réseau.
- Travail en réseau, co-intervention, concertation pluridisciplinaire et travail avec les familles et les proches.
- Projet individuel et articulation du rôle du psychologue au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

➢ AVIS ET REFLEXIONS SUR LES THEMATIQUES SUIVANTES :

- Le vieillissement des personnes en situation de handicap.
- La bientraitance et le respect des droits de la personne.
- L'EVRAS et la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.
- La place du psychologue dans une équipe pluridisciplinaire et son rôle de personne-ressource.
- L'inclusion et l'intégration : distinctions et enjeux.
- Le processus de production du handicap (principes et facteurs).
- La désinstitutionnalisation.
- Les troubles du comportement et les enjeux de compréhension des manifestations comportementales.
- La santé mentale et le double diagnostic chez les personnes en situation de handicap.
- L'autodétermination, le consentement et la participation de la personne aux décisions qui la concernent.

Une ***épreuve orale spécifique*** qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation, les compétences et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer telle qu'elle est présentée dans cet appel à candidature.

Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.

Remarque **:** les jurys sont composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 10 du Statut provincial applicable au personnel non enseignant, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

4. Rémunération annuelle brute non indexée :

MIN : 21.814,64 € MAX : 33.887,15 €

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index actuel (2,2080) pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

5. Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 27 novembre 2026 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :
065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 38 ou recrutement.province@hainaut.be

6. Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement.
La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un extrait de casier judiciaire, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.
Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 09 novembre 2026

Le Directeur général provincial,
(s) S. UYSTPRUYST

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL SPECIFIQUE DE NIVEAU A1 (PSYCHOLOGUE) POUR LA DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE

REMARQUE PREALABLE : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité et d'une copie du plus haut diplôme.

Je soussigné(e)**, (NOM, Prénom) : ……**

domicilié(e) **(adresse complète) : ……**

……..

Tél. : ……/…… **Gsm : ……/……**

E-mail : ……..

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement **(un seul choix possible)** :

☐ **Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).**
☐ **Je m'inscris à l'examen précité et demande la dispense partielle de l'examen, soit uniquement l'épreuve écrite (en cas d'accord, je présenterai l'épreuve orale).**
☐ **Je m'inscris à l'examen précité et demande la dispense totale de l'examen, soit l'épreuve écrite et l'épreuve orale (en cas d'accord, je serai intégré(e) dans la nouvelle réserve de recrutement).**
Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) : Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos

demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons). **Je marque mon accord (cochez la case) : ☐ OUI ☐ NON**
Je déclare sur l'honneur participer à cet examen qui correspond au diplôme le plus élevé en ma possession. Je ne pourrai donc pas me prévaloir d'un diplôme supérieur acquis avant mon entrée en fonction.

DATE : **SIGNATURE :**